Le Saint-Siège

AUDIENCE GÉNÉRALE DE JEAN-PAUL II

Mercredi 4 décembre 2002

"Aie pitié de moi, ô Seigneur"

Lecture: Ps 50, 3.12-13.15-16

1. Chaque semaine, la *Liturgie des Heures* repropose le Psaume 50, le célèbre Miserere. En d'autres occasions, nous en avons déjà médité certaines de ses parties. A présent également, nous nous arrêterons en particulier sur une partie de cette sublime imploration de pardon: les versets 12-16.

Il est tout d'abord significatif de remarquer que, dans l'original hébreu, la parole "esprit" retentit à trois reprises, invoquée par Dieu comme un don et accueilli par la créature repentie de son péché: "Restaure en ma poitrine un esprit ferme... ne m'enlève pas ton esprit de sainteté... assure en moi un esprit magnanime" (vv. 12.13.14). Nous pourrions presque parler - en ayant recours à un terme liturgique - d'une "épiclèse", c'est-à-dire d'une triple invocation de l'Esprit qui, alors qu'il planait sur les eaux lors de la création (cf. *G*n 1, 2), pénètre à présent dans l'âme du fidèle en lui communiquant une vie nouvelle et en l'élevant du royaume du péché au ciel de la grâce.

2. Les Pères de l'Eglise voient dans l'"esprit" invoqué par le Psalmiste la présence efficace de l'Esprit Saint. Ainsi, saint Ambroise est convaincu qu'il s'agit de l'unique Esprit Saint "qui bouillonna avec ferveur chez les prophètes, fut insufflé [par le Christ] dans les apôtres, fut uni au Père et au Fils dans le sacrement du baptême" (*L'Esprit Saint I*, 4, 55/SAEMO 16, p. 95). La même conviction est exprimée par d'autres Pères tels que Didyme l'Aveugle d'Alexandrie d'Egypte et Basile de Césarée, dans leurs traités respectifs sur l'Esprit Saint (Didyme l'Aveugle, *L'Esprit Saint*, Rome, 1990, p. 59; Basile de Césarée, *L'Esprit Saint*, IX, 22, Rome, 1993, p. 117sq).

Et saint Ambroise, en observant que le Psalmiste parle de la joie dont l'âme est envahie après avoir reçu l'Esprit généreux et puissant de Dieu, commente encore: "Le bonheur et la joie sont les fruits de l'Esprit et c'est surtout sur l'Esprit Souverain que nous nous fondons. Celui qui est revigoré par l'Esprit Souverain n'est donc pas soumis à l'esclavage, il ne connaît pas l'esclavage du péché, il ne connaît pas l'indécision, il n'erre pas ici et là, il n'est pas incertain dans ses choix, mais, planté sur le roc, il se tient solidement sur ses pieds qui ne vacillent pas" (*Apologie du prophète David à Théodose Auguste*, 15, 72: SAEMO 5, 129).

3. Avec cette triple mention de l'"esprit", le Psaume 50, après avoir décrit dans les versets précédents la prison obscure de la faute, s'ouvre sur la région lumineuse de la grâce. Il s'agit d'un profond changement, comparable à une nouvelle création: de même qu'à l'origine, Dieu avait insufflé son esprit dans la matière et avait donné origine à la personne humaine (cf. *Gn* 2, 7), à présent le même Esprit divin re-crée (cf. *Ps* 50, 12), renouvelle, transfigure et transforme le pécheur repenti, l'embrasse à nouveau (cf. v. 13) et le fait participer à la joie du salut (cf. v. 14). Désormais, l'homme, animé par l'Esprit divin, s'achemine sur la route de la justice et de l'amour, comme il est dit dans un autre Psaume: "Enseigne-moi à faire tes volontés, car c'est toi mon Dieu; que ton souffle bon me conduise par une terre unie" (*Ps* 142, 10).

4. Après avoir fait l'expérience de cette renaissance intérieure, l'orant se transforme en témoin; il promet à Dieu: "Aux pécheurs j'enseignerai tes voies" du bien (*Ps* 50, 15), afin que ceux-ci, comme le fils prodigue, puissent revenir à la maison du Père. De même, saint Augustin, après avoir parcouru les routes ténébreuses du péché, avait ensuite ressenti le besoin de témoigner de la liberté et de la joie du salut dans ses *Confessions*.

Celui qui a fait l'expérience de l'amour miséricordieux de Dieu en devient un témoin ardent, en particulier à l'égard de ceux qui sont encore emprisonnés dans les filets du péché. Nous pensons à la figure de saint Paul qui, foudroyé par le Christ sur la route de Damas, devient un missionnaire inlassable de la grâce divine.

5. L'orant se tourne une dernière fois sur son passé obscur et il clame à Dieu: "Affranchis-moi du sang, Dieu, Dieu de mon salut" (v. 16). Le "sang", dont il fait mention, est interprété de diverses façons dans l'Ecriture. L'allusion, placée dans la bouche du roi David, fait référence à l'assassinat d'Urie, le mari de Bethsabée, la femme qui avait été l'objet de la passion du souverain. De manière plus générale, l'invocation indique le désir de purification du mal, de la violence, de la haine toujours présents dans le coeur humain avec une force ténébreuse et maléfique. A présent, cependant, les lèvres du fidèle, purifiées du péché, élèvent un chant au Seigneur.

Et le passage du Psaume 50, que nous avons aujourd'hui commenté, finit précisément par l'engagement de proclamer la "justice" de Dieu. Le terme "justice", comme c'est souvent le cas dans le langage biblique, ne désigne pas à proprement parler l'action punitive de Dieu à l'égard du mal, mais indique plutôt la réhabilitation du pécheur, car Dieu manifeste sa justice en rendant les

pécheurs justes (cf. *Rm* 3, 26). Dieu ne tire pas de plaisir à la mort du méchant, mais il désire qu'il change de conduite et qu'il vive (cf. *Ez* 18, 23).

***

Je salue cordialement les pèlerins de langue française présents à cette audience. Que le temps de l'Avent ouvre vos cœurs à la joie du pardon reçu, pour accueillir en hommes nouveaux Celui qui vient à notre rencontre!

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana